

Charles Jean Fillion, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, Évêque du Mans,

Attestons et faisons foi que le mardi, dans l'octave de la Pentecôte, 22^e jour du mois de Mai de l'an de grâce mil huit cent soixante-six, sur la demande de monsieur l'Abbé Christophe-Marie-Brice Pilâtre, Doyen de Mayet, et voulant lui donner ainsi qu'aux habitants de cette paroisse, une preuve de notre spécial et tout paternel intérêt, nous avons, en remplissant un ministère attaché à notre charge pastorale, consacré solennellement et conformément aux prescriptions du Pontificat, l'église paroissiale de Mayet.

Cette église construite dans le style du XIII^e siècle, sous l'habile direction de MM. Delarue et Paul Bouchet, architectes et de M. Dupuid, entrepreneur des travaux, a été édifiée sous l'administration de M. Fialeix, Maire de Mayet et donateur d'une verrière, avec les ressources de la commune et de la fabrique, une subvention du gouvernement dont le chiffre s'est élevé à 15,000 francs, le concours généreux de Mad^{elle} Aurore Galpin, insigne bienfaitrice de la ville de Mayet et les offrandes d'autres personnes parmi lesquelles il convient de rappeler les noms de MM. Boudvin Dronne, décédé, Fournier-Chereau, Le Prince Marc de Beauvau et le marquis de la Rochethulon.

Commencée le 9 Février 1862 par M. l'Abbé Legrand, Doyen de Mayet, enlevée peu après à l'affection de ses paroissiens, elle a dû au zèle et à l'intelligente impulsion donnée aux travaux par son successeur, M. l'Abbé Pilâtre, d'être achevée en peu d'années.

Nous avons dédié ladite église, sous le titre de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie, et nous avons renfermé dans l'autel principal, travail remarquable dû aux ciseaux de M. Papin, sculpteur à Mayet, les Reliques de Saint Amand et de Sainte Blandine, martyrs. Ces reliques, placées dans une chasse de plomb, scellées de notre sceau, avaient été dès la veille exposées à la vénération des fidèles dans l'Oratoire des sœurs de la congrégation d'Evron, orné pour cette circonstance. La translation s'en est faite avec solennité au milieu d'un cortège important de prêtres et de fidèles.

La consécration achevée nous avons célébré la messe de la Dédicace et nous en avons fixé l'anniversaire au dimanche après l'octave de la Toussaint.

Nous avons procédé à cette cérémonie, assistés par MM. Heurteubize, Vicaire Général et Bataille, chanoine honoraire, et en présence de RP. Bardau, de la congrégation de Sainte-Croix, de MM. Allard, Doyen du Lude, Coulon, Doyen de Pontvallain, Gobil, Doyen de Château-du-Loir, Bourmault, Doyen de Ecommoy, Gilbert, curé de Coulongé, Domet, curé d'Aubigné, Prudhomme, curé de Verneil, Mortier, curé de Requeil, Herbelin, curé de Connerré, Froger, curé d'Oizé, Foucher, curé de Mansigné, Pineau, curé de Marçon, Touzard, curé de Conflans, Baffour, curé d'Amné, Moulin, curé de Contres, Deslandes, curé de Moncé en Belin, Detis, curé de Vaas, Osseaume, prêtre à St Calais, Bonneau, Vicaire de Bais, Beudet, Vicaire de Mamers, Gandon, Vicaire du Gd Lucé, Leveau, Vicaire d'Aubigné, Droineau, Vicaire de Pontvallain, Desnos, Vicaire de Mayet, Berger, Vicaire de Vaas, Lécureur, précepteur à Pontvallain, Fillion, sacristain de Mgr l'Évêque.

Et en présence de MM. Fialeix, Maire, Perdrian, propriétaire, Graffin, Maire de Pontvallain et membre du conseil Général de la Sarthe, Renaud, juge de paix, Nicolas, Maucourt, Jousse et Bruneau, Membres du conseil de fabrique.

Lesquels témoins nommément désignés ont signé avec Nous le présent procès-verbal.

Enfin en présence d'un très grand nombre de fidèles qui ont assisté à la cérémonie avec un pur recueillement.

Fait à Mayet, en double exemplaire, les ans, mois et jour susdit

Les minutes sont signées

(X Charles Ev. du Mans)

Pour copie certifiée conforme par les conseillers de la fabrique

(Signature)

Document certifié
conforme à l'original.

Le 8/12/2023

